Isabelle GACE INSTITUT®
L'institut de formation en santé sexuelle

DOSSIER DE CANDIDATURE

PHOTO

❒ Certification de Formation de Praticien·ne en Thérapie Inclusive de Couples

CANDIDAT·E

(À remplir en majuscule)

Comment devons-nous nous adresser à vous ? ❒ Madame ❒ Monsieur ❒ Autre : _____
Nom : .....
Prénoms : .....
Nom de naissance : .....
Sexe : ❒ Féminin ❒ Masculin ❒ Non-binaire ❒ Ne souhaite pas répondre
Situation familiale : ❒ Célibataire ❒ Marié·e ❒ Divorcé·e ❒ Pacsé·e ❒ Veuf·ve
Date de naissance : .....
Ville de naissance : .....CP : .....PAYS : .....
Nationalité : ❒ Française ❒ Ressortissant·e de l'Union Européenne ❒ Autre nationalité.....
Adresse postale : .....
Ville : .....CP : .....PAYS : .....
E-mail : .....Tél. : .....
Enfants (nombre et âge) : .....
Expérience professionnelle (en nombre d'années) : .....

Afin de valider la candidature, ce dossier est à retourner dûment complété et signé uniquement par : **Email à : secretariat.ig.institut@gmail.com**	**CONTACT :** **Agnès de IG INSTITUT®** **secretariat.ig.institut@gmail.com**
Accompagné des pièces suivantes : O Une lettre de motivation en français et rédigée à l'ordinateur d'une longueur d'une page maximum présentant les objectifs que vous souhaitez atteindre en participant à cette formation. O Un CV détaillé et actualisé O Copie des derniers diplômes obtenus et titres professionnels O Copie justificatif de votre situation actuelle (profession libérale, salarié·e, demandeur d'emploi, étudiant·e, retraité·e, bénéficiaire AAH, RSA, etc.) O Une photocopie d'une pièce d'identité ou passeport en cours de validité O Copie de votre carte de sécurité sociale O Une photo d'identité récente O Un IBAN à votre Nom et Prénoms O Le paiement des frais administratifs de 190 € par virement bancaire (voir IBAN de SASU ISABELLE GACE INSTITUT® en annexe) à régler avant date passage dossier en commission pédagogique O Le paiement des frais liés à l'enseignement à distance de 160 € par virement bancaire (voir IBAN de SASU ISABELLE GACE INSTITUT® en annexe) à régler à l'inscription uniquement.	**Cadre réservé à IG INSTITUT®** **Dossier reçu le :** **...../...../.....**

LES PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION DE PRATICIEN·NE EN THÉRAPIE INCLUSIVE DE COUPLES

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS :

- **Professionnel·le·s du soin :** médecins sages-femmes, gynécologues, psychologues, IDE, Kinésithérapeutes ;
- **Hors soin :** sexologues, sexothérapeutes, professionnel·le·s du médico-social, du bien-être, du développement personnel, coaching ;
- **Professionnel·le·s en reconversion professionnelle** ayant une expérience professionnelle de la relation d'aide jugé·e·s aptes à suivre la formation.

- **Pré-requis :** aucun pré-requis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futur·e·s stagiaires (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans la rubrique "public visé"). Les stagiaires étrangers devront fournir un certificat de niveau B1 minimum en langue française.

La sélection des profils se fait tout au long de l'année. Les dossiers sont disponibles sur notre site web.

À réception, votre dossier de candidature suivra la procédure suivante :

- examen du dossier et validation de votre admissibilité par la commission pédagogique ;
- selon le dossier, le·la candidat·e pourra être reçu lors d'un entretien complémentaire ;
- délibération du jury de la commission.

AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS :

IG INSTITUT® s'engage pour un accueil et un accompagnement personnalisé des personnes en situation de handicap, tout au long de leur parcours de formation.
Pour plus d'informations sur les modalités et pour avoir le contact de votre référent handicap, veuillez cliquer **ici.**

VALIDATION ET OBTENTION DE LA CERTIFICATION :

1. **Stage de supervision :** 2 jours (en distanciel synchrone) mise en pratique des apprentissages théoriques pour une première vivance professionnelle en tant que thérapeute de couples.
2. **Examen final composé de deux épreuves (une seule session) :**
   - Récit écrit d'expérience d'un cas clinique réel
   - QCM-Certification de fin de formation : 30 minutes en ligne.

RYTHME DE LA FORMATION :

Vendredi : 14h00 à 18h00
Samedi et Dimanche : 09h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Voir calendrier sur notre page dédiée : formation-certifiante-therapeute-de-couples

VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION :

150 heures réparties sur 19,5 jours de formation

COÛT DE LA FORMATION 2026 - 2027 :

Les stagiaires certifié·e·s IG INSTITUT® du cycle 1 bénéficient d'une réduction de -10% sur le tarif initial de la certification, sur présentation de leur certificat de réalisation.

Code CFPTIC2026-11 (session novembre 2026)
Code CFPTIC2027-11 (session novembre 2027)

2830 € HT pour la certification de formation de praticien·ne en thérapie inclusive de couples.
190 € HT pour les frais administratifs (non remboursables).
160 € HT pour les frais liés à l'enseignement à distance (non remboursables).

Tous nos tarifs sont HT : Art. 261-4-4° du CGI.

Inscription (merci d'indiquer votre choix de formation) :

❒ **Certification de Formation de Praticien·ne en Thérapie Inclusive de Couples - 12 mois => Tarif : 2830 € HT**
❒ Micro-certification : .....
❒ Réf. : .....
❒ Micro-certification : : .....
❒ Réf. : .....
❒ Micro-certification : : .....
❒ Réf. : .....

Psychothérapie ou psychanalyse personnelle :

Méthode : .....
Nom du/de la praticien·ne : .....
Nombre d'heures (approximatif) : .....
Période : ..... ❒ Individuel / ❒ Groupe

Méthode : .....
Nom du/de la praticien·ne : .....
Nombre d'heures (approximatif) : .....
Période : ..... ❒ Individuel / ❒ Groupe

Méthode : .....
Nom du/de la praticien·ne : .....
Nombre d'heures (approximatif) : .....
Période : ..... ❒ Individuel / ❒ Groupe

Exercice de votre pratique professionnelle :

Cadre de travail
Statut : ❒ Hôpital/Clinique ❒ Libéral ❒ Association ❒ Institution ❒ Auto-entrepreneur·e ❒ Salariat ❒ Portage salarial

Titre : ❒ Médecin ❒ Gynécologue ❒ Psychothérapeute ❒ Psychopraticien·ne ❒ Psychologue ❒ Psychanalyste
❒ Psychiatre ❒ Kinésithérapeute ❒ Kinésiologue ❒ Ergothérapeute ❒ IDF ❒ Sage-Femme
❒ Asssistant·e de service social ❒ Sexologue/Sexothérapeute ❒ Hypnothérapeute ❒ Coach ❒ Journaliste
❒ Autre : .....

Date début de votre pratique : ..... Nb d'années d'exercice : .....

Séances / Consultations / Permanences :
❒ Individuel ❒ Couple ❒ Groupe ❒ Téléconsultation
❒ Langues : ..... ❒ LSF

Clientèle / Patientèle / Usagers :
❒ Adultes ❒ Enfants/Adolescent·e·s ❒ Couples ❒ Familles ❒ Personnes en situation de handicap

Votre parcours professionnel et vos études :

Décrivez votre situation professionnelle actuelle
(Ancienneté, poste, mission, responsabilité, équipe, etc.)
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Quel bilan tirez-vous de vos expériences professionnelles antérieures ?
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Vos études antérieures :

Études supérieures et diplômes
……
……
……
……
……
……
……
……

Dernier diplôme obtenu :

Dernier diplôme obtenu :……..
Pays d'obtention du diplôme : ……
Établissement d'obtention du diplôme : ……
Année d'obtention du diplôme : ……
Mention : ……

Vos formations professionnelles antérieures :

Avez-vous suivi des formations professionnelles récemment ?
(Organisme / thème / date)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos motivations :

Pourquoi avez-vous choisi IG INSTITUT® pour devenir **thérapeute de couples** ?
.....
.....
.....
.....
.....

Quel est votre objectif professionnel en vous inscrivant chez IG INSTITUT® ?
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes ?
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous présenté votre candidature à d'autres organismes, établissements ?
Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?
.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous connu IG INSTITUT® ?
❒ Lors de salons professionnels ❒ Lors de conférences ❒ Lors de congrès ❒ Lors de passage médias (TV - Radio - YTB)
❒ Par le site internet ❒ Par Internet ❒ Par les réseaux sociaux ❒ Par la presse écrite
❒ Par Facebook ❒ Par Instagram ❒ Par LinkedIn ❒ Par X (ex.twitter) ❒ Par des collègues ou mon employeur
❒ Autre : .....

Vos motivations pour le domaine de la santé sexuelle :

Quels sont vos questionnements majeurs en terme de **sexualités des couples** ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'est-ce qui vous intéresse dans le **métier de thérapeute de couples** ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos éventuelles réticences, que pourriez-vous redouter dans le métier de thérapeute de couple ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres informations que vous souhaitez porter à notre connaissance ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

Date : **Nom et prénoms :** **Signature :**

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif de la SASU IG INSTITUT® et ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à secretariat.ig.institut@gmail.com

Conditions Générales de Vente :

Préambule :

La Société ISABELLE GACE INSTITUT® dite « IGI », 71 rue de la Plaine, 75020 Paris, SIRET 910 972 462 000 14 , est une entreprise individuelle spécialisée dans la délivrance de formations continues en santé sexuelle permettant à ses stagiaires d'obtenir une certification en thérapie de couples et/ou de permettre à des professionnel.le.s de la relation d'aide de se spécialiser, enregistrée auprès de la DRIEETS sous le numéro 11 756917975.

La société dispense aussi des formations sur-mesure destinées aux entreprises.

Les présentes CGV, ci-après désignées « GCV » précisent les modalités de formation du contrat entre le.la Client.e et IGI, de la formation dispensée.

IGI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV en publiant une nouvelle version sur son site internet.

Les CGV sont en ligne sur le site et sont identifiables par l'année et le numéro indiqués. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de validation de l'inscription à la formation choisie par le .la Client.e.

Article 1 - Définitions :

Les termes et expressions visés ci-après signifient lorsqu'ils sont précédés d'une majuscule, pour les besoins de l'interprétation et l'exécution des présentes :

-Demande : toute demande d'inscription à une ou plusieurs formations délivrées par IGI ;

-CGV : les CGV faisant l'objet des présentes ;

-Contrat : l'ensemble constitué du dossier d'inscription, du contrat de formation professionnelle, des présentes CGV, et toute annexe visée au contrat de formation ; ainsi que tout amendement, substitution, extansion ou renouvellement des présentes intervenant en vertu de la convention des Parties ;

-Délai d'inscription : période entre la demande d'inscription à une ou plusieurs formation et l'inscription définitive ;

-Prix : la valeur unitaire d'une formation ;

-Prix total : le montant total des prix cumulés des formations demandées par le.la Client.e ;

-Site : le site internet https://www.isabellegace.com/ utilisé par GI pour la commercialisation de ses formations professionnelles ;

-Client.e : personne physique ou morale qui finance la formation.

Article 2 - Objet du contrat :

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties susmentionnées pour l'ensemble des prestations de formation engagées par IGI pour le compte du.de la Client.e personne morale ou physique.

Les CGV prévalent sur tout autre documentation émanant du.de la Client.e, et en particulier sur toutes éventuelles conditions générales d'achat du.de la Client.e.

Dès lors que le.la Client.e formule une demande, il.elle déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager, et déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes CGV ainsi qu'à la Police de Confidentialité de IGI, toutes deux librement accessibles sur le site de IGI ou sur simple demande.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date d'envoi de la validation d'inscription à la ou les formations choisies par le.la Client.e.

Article 3 - Champ d'application :

Les présentes CGV sont applicables à l'ensemble des formations proposées par IGI.

le.la Client.e déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des CGV, et la politique de confidentialité de IGI, avant la validation de sa Demande. La validation de la Demande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes.

Les CGV sont applicables en vue d'une inscription à l'une ou plusieurs formation délivrées par IGI en France, les Outre-Mer ou l'Étranger.

Article 4 - Entrée en vigueur et durée :

Les présentes CGV entrent en vigueur à la date de validation de la Demande transmise par message électronique ou voie postale au Client.e.

Les présentes CGV sont effectives pour la durée nécessaire à la fourniture des services souscrits et ce jusque'à l'extinction des garanties et obligations auxquelles se sont engagées les parties par les présentes.

Article 5 - Inscription en formation :

IGI propose des formations à la santé sexuelle, sexologie clinique, sexothérapie et thérapie de couples certifiantes à destination des personnes physiques, des formations permettant la spécialisation des professionnel.le.s du soin, de la relation d'aide, ainsi qu'aux entreprises et plus particulièrement pour les départements de ressources humaines.

5.1 - Demande d'inscription :

La Demande d'inscription peut s'effectuer en fonction du type de financement et au choix du.de la Client.e, via le Site, par messagerie électronique, par téléphone ou par voie postale.

En vue d'effectuer une Demande, le.la Client.e doit, après voir choisi sa session de formation, se rendre sur la page « INSCRIPTION » du Site, sélectionner son mode de financement, et enfin son mode d'inscription.

5.2- Effectivité de l'inscription :

Personnes morales :

L'inscription à une formation destinée aux entreprises n'est effective qu'à réception d'un acompte décrit dans la convention de formation, et, d'autre part, à la réception de la convention de formation signée et revêtant le cachet de l'entreprise.

L'entreprise cliente peut aussi dans le cas d'une reconversion professionnelle ou d'une formation continue, financer une partie ou la totalité de la formation de son employé.e. Une convention tripartite particulière pourra alors être établie.

Personnes physiques :

L'inscription à une formation certifiante ou non sera considérée comme effective qu'à la réception par IGI du contrat de formation et du mandat de prélèvement, tous deux signés.

L'inscription du.de la Client.e deviendra définitive à l'issu d'un délai de rétraction défini par l'article 6. Ce délai débute à la date de signature du contrat de formation par le.la Client.e. Pendant ce délai, aucune somme ne peut lui être exigée.

Au-delà de ce délai, IGI se réserve le droit d'inscrire le.la stagiaire sur une autre session de formation.

Lorsqu'il y a lieu à une prise en charge partielle par des organismes financeurs, l'inscription du stagiaire est réputée définitive lorsque l'accord de prise en charge est reçu par IGI.

Article 6- Droit de rétraction :

Le. La Client.e personne physique, dispose d'un droit de rétraction démarrant à la date de signature du contrat de formation professionnelle.

Ce délai est de quatorze (14) jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception et sans versement d'indemnisation, lorsque le contrat est établi hors établissement ou à distance.

Ce délai est de dix (10) jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception et sans versement d'indemnisation, lorsque le contrat est établi sur place. Les frais administratifs restent acquis à IGI et sont donc non remboursables.

Article 7- Prix :

Le Prix des formations proposées par IGI est indiqué respectivement par type de formation sur la page du Site correspondant et, est affiché HT et TTC.

Le Prix total annoncé ne comprend pas les frais administratifs, les frais liés à l'enseignement à distance, l'hébergement, les repas ou les manuels et livres nécessaires au suivi de la formation.

Article 8 - Conditions de paiement :

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur, il appartient au Client.e de communiquer à cet organisme tous les éléments lui étant indispensables pour assurer le paiement. En cas de défaut de paiement, IGI est fondé à réclamer le montant dû ainsi que celui dû au titre des pénalités de retard au Client.e, solidairement débit.eur.rice à son égard.

Toute somme non payée dans le délai de 30 jours nous oblige à percevoir l'intérêt minimum prévu par la loi, soit trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Toute facture non réglée dans ce délai sera majorée à titre de clause pénale de 10 %, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être dus pour une autre cause que le retard de paiement. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (Art. L. 441-6 du Code de Commerce). Au-delà du délai légal de paiement, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € sera ajoutée aux sommes dues.

Personnes morales :

Sauf stipulation contraire, l'acompte est versé avant le début de la formation. Le solde de la créance due par le.la Client.e à IGI est, quant à elle, payable comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur la ou les factures émises, par chèque, virement ou prélèvement bancaire.

Personnes physiques :

Sauf stipulation contraire, l'acompte est versé par prélèvement bancaire avant le début de la formation. Il ne peut excéder 30 % du Prix de la formation. Le.la Client.e peut, avec l'accord écrit et explicite de IGI, bénéficier de modalités de paiement adaptées à son cas personnel.

Le financement personnel de la formation certifiante ou d'une formation de spécialisation ou d'élargissement des compétences peut s'effectuer en plusieurs mensualités précisées dans le contrat de formation. Des frais de traitement de 25 € seront facturés au Client.e en cas de rejet de chèque ou de prélèvement.

Article 9 - Début et fin de formation :

Trente jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation, est adressé au Client.e par messagerie électronique ou par voie postale.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation est délivrée au Client.e par courrier électronique ou par voie postale.

Dans le cadre de la formation initiale pour devenir sexothérapeute, le.la Client.e peut dans les 12 mois suivant la fin de son parcours, se soumettre à une évaluation de ses compétences en vue d'obtenir une certification professionnelle de sexothérapeute.

Article 10 - Annulation du stage du fait de IGI :

IGI se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours calendriers avant le début de celle-ci, si le nombre de participant.e.s prévu est jugé pédagogiquement insuffisant par IGI. Dans ce cas, IGI s'engage alors à prévenir chaque participant.e, dans les plus brefs délais, par écrit, et à leur proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

En cas de refus de participation à toute nouvelle formation proposée par IGI, ISABELLE GACE INSTITUT® restituera au Client.e personne physique le montant des sommes excédant la prestation déjà fournie.

Article 11 - Interruption du stage du fait de IGI :

En cas d'interruption de la formation du fait de IGI, seules les prestations effectivement dispensées sont dues par le.la Client.e.

Article 12 - Interruption ou annulation du stage du fait du.de la Client.e :

Dans tous les cas d'interruption du.de la Client.e, les prestations effectivement dispensées sont dues par le.la Client.e. Par ailleurs, pour compenser le préjudice subi par IGI, en raison des pertes dues à l'annulation ou l'abandon de la formation par le.la Client.e, celui.celle-ci s'engage à verser à titre de dédommagement les sommes définies dans les conventions ou contrats de formation.

12.1 - Cas de force majeur pour les Client.e.s personnes physiques :

On entend par « force majeure » toute situation ou tout événement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties et non imputable à la faute ou à la négligence de l'une d'elles, qui empêche l'une des parties d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations contractuelles.

Si l'une des parties est confrontée à un cas de force majeure, elle en avertit sans délai l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de l'événement. Les parties prennent toutes les mesures nécessaires pour réduire à un minimum leurs éventuels dommages.

Si le.la Cliente est empêché.e de suivre la formation par suite de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code Civil, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporise de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 13 - Données personnelles :

IGI et le.la Client.e reconnaissent tous deux que les présentes CGV impliquent le traitement de Données à caractère personnel portant sur le.la Client.e, en particulier des données d'identification, de contrat, de connexion, géographiques, financières ainsi que des données liées à la vie privée du.de la Client.e.

La protection de telles données revêtant une grande importance, IGI en qualité de responsable de traitement d'engage à se conformer aux dispositions du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles ainsi que celles issues de la Loi n°78-17 Informatiques et Libertés telle que modifiée au 20 juin 2018, et donc à assurer la confidentialité des informations et de leur protection grâce à la mise en place d'un dispositif adéquat.

La signature du contrat de formation professionnelle vaut autorisation pour IGI de collecter, enregistrer, traiter et stocker les données portant sur le.la Client.e et nécessaire aux traitements devant être effectués dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le traitement des dites données ainsi que les droits du.de la Client.e vis-à-vis de ces traitements sont détaillées au sein de l'annexe informatique fournie avec le contrat de formation professionnelle. le.la Client.e, pour sa part, s'engage à ne fournir à IGI que des informations exactes, et à rapidement prévenir l'organisme de toute modification d'une donnée personnelle le.la concernant.

le.la Client.e bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des informations le.la concernant qu'il.elle peut exercer en s'adressant au délégué à la protection des données de IGI, Me Sandra MAMERT, de la manière suivante :

- Par voie postale à SELARL ACTOJURIS, 4 avenue Père Charles de Foucauld, 14 000 CAEN,

-Par voie électronique : contact@actojuris.net

Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité afin de conserver la confidentialité des données.

L'organisme de contrôle de ces obligations en France est la CNIL 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, auprès de laquelle le.la Stagiaire dispose d'un droit de réclamation.

Article 14 - Non-renonciation :

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 15 - Imprévision :

Tenant les dispositions qui précèdent, la limitation dans le temps de la formation et son exécution successive, les parties excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code Civil et renoncent chacune à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil et du régime de l'imprévision qui est prévu, s'engageant à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la signature du contrat, quand bien même son exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Article 16 - Médiation :

MÉDIATION À LA CONSOMMATION Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, en cas de litige avec un client particulier, celui-ci peut recourir gratuitement au service d'un médiateur de la consommation. Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : https://ec.europa.eu/consumers/odr

Article 17 - Droit et langue applicable :

Toute souscription aux présentes CGV ainsi que les relations précontractuelles sont régies par le droit français sous réserve des dispositions impératives de la loi du pays dans lequel le.la Client.e a sa résidence habituelle et sauf disposition d'ordre public international, la langue française s'applique.

Article 18 - Attribution de juridiction :

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de formation professionnelle relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défenseurs. Le la Client.e accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Version du 01/06/2026.

Annexe

Coordonnées bancaires de ISABELLE GACE INSTITUT®

Shine

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB
17418	00001	00008206369	15

Identification internationale

IBAN FR76 1741 8000 0100 0082 0636 915
Code BIC SNNNFR22XXX

Titulaire du compte **SASU ISABELLE GACE INSTITUT**

Shine
5 rue Charlot, 75003 Paris

Seuls les virements SEPA sont acceptés par Shine. Les virements SWIFT ne sont pas acceptés.

⚠ **Coordonnées à rappeler impérativement avec votre virement :**

- Certification de Praticien·ne en Thérapie Inclusive de Couples :

- Pour la session de novembre 2026 => « Formation CFPTIC2026-11 NOM - Prénoms »
- Pour la session de novembre 2027 => « Formation CFPTIC2027-11 NOM - Prénoms »